

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France

Si vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections municipales, et lors des élections européennes pour élire les représentants français au Parlement européen. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises.

À noter

En Nouvelle-Calédonie, vous devez respecter d'autres règles.

À quelles élections un citoyen européen peut voter en France ?

Si vous avez la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections européennes et des élections municipales, sous certaines conditions.

À savoir

Pour les élections européennes, vous n'avez pas le droit de voter dans 2 pays de l'Union européenne à la fois.

Si vous êtes inscrit en France, vous votez pour les représentants français au Parlement européen.

Vous ne pouvez pas voter lors des élections européennes organisées dans un autre pays de l'Union européenne.

Vous pouvez donner procuration à n'importe quel électeur inscrit en France pour qu'il vote à votre place lors des élections européennes ou municipales.

Mais un autre électeur inscrit en France peut vous donner procuration pour voter à sa place uniquement lors des élections européennes ou municipales.

À quelles conditions un citoyen européen peut voter en France ?

Pour avoir le droit de voter en France, vous devez remplir tous les critères suivants :

Être ressortissant d'un pays de l'Union européenne (autre que la France)

Habiter en France

Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de l'élection

Jouir de vos droits civils et politiques en France et dans son pays d'origine

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales françaises. C'est à vous d'en faire la demande.

Comment un citoyen européen s'inscrit-il pour voter en France ?

Où s'inscrire ?

Vous pouvez demander à **être inscrit** sur les listes électorales **d'une seule des communes suivantes** :

Commune de votre domicile

Commune où vous résidez depuis au moins 6 mois

Commune où vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, cotisation foncière des entreprises...) depuis au moins 2 ans

Commune où est installée la société soumise depuis au moins 2 ans aux impôts locaux et dont vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire (majoritaire ou unique)

Sous quelle forme faire sa demande d'inscription ?

La demande d'inscription à faire dépend des élections auxquelles vous voulez voter :

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

Vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales complémentaires des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir une version numérisée des documents suivants :

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Votre carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Votre justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (à télécharger)

Formulaire cerfa n°12671 (à télécharger)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

Vous devez demander à être inscrit sur la liste électorale complémentaire des élections européennes à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

• Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez rendre à la mairie avec les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12671 (à télécharger)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

Vous devez demander à être inscrit sur la liste électorale complémentaire des élections municipales à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

• Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (à télécharger)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Quand faire sa demande d'inscription ?

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour (ou, par internet, au plus tard le 6^e mercredi précédant le 1^{er} tour).**

À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin, sous certaines conditions.

Que doit faire le citoyen européen qui vote en France lorsqu'il déménage ?

Tout dépend du lieu où vous emménagez : soit dans la même commune de France, soit dans une autre commune de France, soit dans un autre pays de l'Union européenne.

Cas 1 : Dans la même commune de France

Vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse. Vous pouvez faire cette démarche :

Vous devez fournir la version numérisée d'un document justificatif de votre nouveau domicile et utiliser ce téléservice :

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif de nouveau domicile

Pour voter aux élections européennes, le formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible en mairie)

Pour voter aux élections municipales, le formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez charger une personne de faire cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif de nouveau domicile

Pour voter aux élections européennes, le formulaire cerfa n°12671

Pour voter aux élections municipales, le formulaire cerfa n°12670

Où s'adresser ?

Mairie

Vous devez envoyer les documents suivants :

Photocopie d'un justificatif du nouveau domicile

Pour voter aux élections européennes, le formulaire cerfa n°12671

Pour voter aux élections municipales, le formulaire cerfa n°12670

Où s'adresser ?

Mairie

Cas 2 : Dans une autre commune de France

Vous devez demander à être inscrit dans votre nouvelle commune.

La demande d'inscription dépend des élections auxquelles vous voulez voter :

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

Vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales complémentaires des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir une version numérisée des documents suivants :

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Votre carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Votre justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (à télécharger)

Formulaire cerfa n°12671 (à télécharger)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales **de la même commune**.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

Vous devez demander à être inscrit sur la liste électorale complémentaire des élections européennes à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez rendre à la mairie avec les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Formulaire cerfa n°12671 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12671 (à télécharger)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration écrite

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité et votre adresse en France

Si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Que vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez faire votre demande d'inscription :

Vous devez demander à être inscrit sur la liste électorale complémentaire des élections municipales à l'aide de ce téléservice :

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

• Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez charger une personne de se rendre à la mairie à votre place.

Vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Formulaire cerfa n°12670 (aussi disponible sur place)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12670 (à télécharger)

Carte nationale d'identité (en cours de validité) ou passeport (en cours de validité) ou titre de séjour (en cours de validité)

Justificatif de domicile

Déclaration écrite. Vous pouvez utiliser ce modèle de déclaration.

Informations à indiquer dans la déclaration

Cette déclaration écrite doit contenir toutes les mentions suivantes :

Votre nationalité

Votre adresse en France

Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Pour connaître les coordonnées de la mairie :

Où s'adresser ?

Mairie

Le délai pour s'inscrire dépend de l'élection concernée :

Vous pouvez faire votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Mais, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour (ou, par internet, au plus tard le 6^e mercredi précédant le 1^{er} tour)**.

À savoir

Si vous venez d'emménager, ce délai peut être allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin, sous certaines conditions.

Cas 3 : Dans un autre pays de l'Union européenne

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales complémentaires en France pour voter aux élections européennes, vous devez demander à être radié de ces listes.

À savoir

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale en France à l'aide d'un téléservice.

Demander à la mairie votre radiation est indispensable pour pouvoir voter ensuite aux élections européennes dans un autre pays de l'Union européenne (UE).

Vous pouvez faire votre demande de radiation tout au long de l'année, mais si vous voulez être radié dans la perspective des prochaines élections européennes, vous devez faire votre demande avant le 6^e vendredi qui précède le 1^{er} tour de l'élection.

Où s'adresser ?

Mairie

Comment vérifier son inscription sur les listes électorales ?

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et connaître votre bureau de vote à l'aide de ce téléservice :

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Que permet la carte électorale d'un citoyen européen qui vote en France ?

À la suite de votre inscription sur les listes électorales en France, vous recevez une carte électorale d'un modèle spécial.

Que vous soyez inscrit pour voter à une seule élection en France, ou lors des élections européennes et des élections municipales, vous ne recevez qu'une seule et même carte.

Cette carte est valable uniquement pour voter lors des élections municipales et/ou européennes.

Comment se déroule le vote en France d'un citoyen européen ?

Le vote se déroule dans les mêmes conditions que pour un électeur français.

Que faire pour voter à nouveau dans un autre pays de l'UE lors des européennes ?

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales complémentaires en France pour voter aux élections européennes, vous devez demander à être radié de ces listes.

A savoir

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale en France à l'aide d'[un téléservice](#).

Demander à la mairie votre radiation est indispensable pour pouvoir voter ensuite aux élections européennes dans un autre [pays de l'Union européenne \(UE\)](#).

Vous pouvez faire votre demande de radiation tout au long de l'année, mais si vous voulez être radié dans la perspective des prochaines élections européennes, vous devez faire votre demande avant le 6^e vendredi qui précède le 1^{er} tour de l'élection.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)

Élections

Inscription sur les listes électorales

[Inscription d'office à 18 ans](#)

[Nouvelle inscription](#)

[En cas de déménagement](#)

[Inscription d'un citoyen européen](#)

[Inscription d'une personne devenue française](#)

Opérations de vote

[Papiers d'identité pour voter](#)

[Carte électorale](#)

[Déroulement du scrutin](#)

[Vote par procuration](#)

[Vote d'un Français de l'étranger](#)

Élections et référendums

[Présidentielle](#)

[Législatives](#)

[Européennes](#)

[Municipales](#)

[Départementales – Régionales](#)

[Referendum](#)

Questions – Réponses

- [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#)
- [Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ?](#)
- [Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?](#)
- [Un électeur peut-il demander sa radiation des listes électorales ?](#)
- [S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ?](#)
- [Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?](#)
- [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Élections municipales](#)
- [Élections européennes](#)
- [Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#)
- [Vote par procuration](#)

Pour en savoir plus

- [Elections en Europe : municipales, européennes et dans le pays d'origine](#)
Source : Commission européenne
- [Pays de l'Union européenne](#)
Source : Commission européenne
- [Voter ou être éligible aux élections municipales dans l'Union européenne](#)
Source : Toute l'Europe
- [Nouvelle Calédonie – Liste électorale complémentaire](#)
Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Services en ligne

- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#)
Téléservice
- [Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen](#)
Formulaire
- [Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen](#)
Formulaire
- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#)
Téléservice
- [Déclaration sur l'honneur pour un électeur européen](#)
Modèle de document

**Textes de
référence**

- [Code électoral : articles L0227-1 à L0227-5](#)
Élections municipales
- [Code électoral : articles R117-2 à R117-3](#)
Élections municipales
- [Loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen](#)
Élections européennes : articles 2-2 à 2-8 et 20
- [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)
- [Instruction IOMA2406924J du 11 avril 2024 sur le vote par procuration](#)

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Réception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)